Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260121-03_20_01_2026B-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **20 janvier** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 15 janvier 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme BAUER, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme BOVE, M. POSNIC, M. LECHIEN, M. DEL REAL CORRAL, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK et Mme LE PIVER*

***Excusés** : Mme SCHNEIDER, M. LETISSIER, Mme LIGUET et Mme LEMOINE,*

***Pouvoirs** : Mme SCHNEIDER donne pouvoir à M. BERTAZZO*
M. LETISSIER donne pouvoir à M. ADAM
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
Mme LEMOINE donne pouvoir à M. CORMIER

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 24 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MESLAY est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la réunion du Bureau Municipal du 9 janvier 2026,
Vu la réunion de la commission finances du 13 janvier 2026,

Le débat d'orientations budgétaires première étape du pilotage budgétaire de la collectivité obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit se tenir dans les deux mois qui précédent le vote du budget (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260121-03_20_01_2026B-DE

Le rapport ci-joint s'appuie sur les données issues des comptes financiers uniques des budgets principal et annexes, lesquels sont à ce jour provisoires, les pointages et vérifications au regard des comptes du Service de Gestion Comptable de Dinan étant en cours.

Le rapport a pour intérêt aussi de porter une réflexion sur les orientations à venir, celles de 2026 et plus lointaines (programmes pluriannuels).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE, après débat du rapport des orientations budgétaires 2026**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 21 janvier 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-SUR-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Solenn MESLAY